Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606052-20240913-2024-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2024

N° 2024-060

L'an deux mil VINGT QUATRE, le TREIZE du mois de SEPTEMBRE, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Date de Convocation:

04/09/2024

Etaient présents :

Date d'Affichage: 04/09/2024

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, David

PETITON, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD

Nbre de Conseillers :

En Exercice: 11 Présents: 9 Votants: 11 <u>Absent excusé</u>: Madame Catherine CORNILLOT Monsieur Daniel GUEROUT

<u>Pouvoir</u>: Madame Catherine CORNILLOT à Monsieur Philippe BOSQUET Monsieur Daniel GUEROUT à Monsieur Francis LEGROUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

<u>OBJET</u>: PEINTURE LUCARNES DE LA MAIRIE

Les membres du Conseil Municipal ont réceptionné par mail en date du 04 septembre, un devis de la société Lapostolle pour la réfection des lucarnes de la mairie. Il s'élève à 5484.01 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le devis présenté par la société Lapostolle.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Le registre dûment signé Véronique DEPREUX Maire

